

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 13 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 15

Extrait n° CA 20-12-2022/116

Date de publication :

Objet : ADOPTION DU 4^{ème} PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION – PPI (2023-2027)

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Alain DUTON, Olivier MARIE-REINE (mandataire : Lucien SALIBER), Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Jean-Baptiste ROTSEN (mandataire : Christian PALIN), Luc JOUYE DE GRAND MAISON, Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire : Christophe GROS), Éric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Joseph BLEZES

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Jean-Maurice MONTEZUME, Yasmina ELISABETH

- **VU** le Code de l'environnement, partie législative, titre 1er du livre II, articles L. 213-13 I.c instaurant les offices de l'eau et leurs missions dont au I.c la possibilité de « la programmation et le financement d'actions et de travaux »,
- **VU** le Code de l'environnement, partie législative, titre 1er du livre II, article L.213-14 alinéa I relatif au « programme pluriannuel d'intervention » des offices de l'eau : « l'office de l'eau arrête un programme pluriannuel d'intervention déterminant les domaines et les conditions de son intervention et prévoyant le montant des dépenses et des recettes nécessaires à sa mise en œuvre »,

- **VU** l'arrêté préfectoral N°R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation au SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération CA 28-05-2021/043 relative au lancement d'une étude de prestation intellectuelle pour la réalisation du 4ème PPI de l'ODE,
- **VU** la délibération CA 30-09-2022/089 relative au projet du 4ème Programme Pluriannuel d'Intervention - PPI (2023-2027),
- **VU** la décision du CEB (Comité de l'Eau et de la Biodiversité) n°2022-11 du 18 novembre 2022 - Avis sur le projet de 4ème Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) de l'ODE 2023-2027,
- **VU** la décision du CEB n°2022-12 du 18 novembre 2022 - Avis conforme sur les taux des redevances de bassin pour la période 2023-2027 proposés par l'ODE dans le cadre du 4ème Programme Pluriannuel d'Intervention.

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ D'adopter le 4ème Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) 2023-2027 de l'Office De l'Eau Martinique tel que présenté en séance.

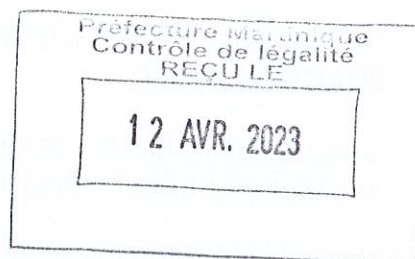
Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 04 AVR. 2023



Le Président,

Lucien SALIBER



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 13 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 15

Extrait n° CA 20-12-2022/117

Date de publication :

Objet : ADOPTION DU TAUX DES REDEVANCES DU 4^{ème} PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION – PPI (2023-2027)

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Alain DUTON, Olivier MARIE-REINE (mandataire : Lucien SALIBER), Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Jean-Baptiste ROTSEN (mandataire : Christian PALIN), Luc JOUYE DE GRAND MAISON, Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire : Christophe GROS), Éric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Joseph BLEZES

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Jean-Maurice MONTEZUME, Yasmina ELISABETH

- **VU** le Code de l'environnement, partie législative, titre 1er du livre II, articles L. 213-13 l.c instaurant les offices de l'eau et leurs missions dont au l.c la possibilité de « la programmation et le financement d'actions et de travaux »,
- **VU** le Code de l'environnement, partie législative, titre 1er du livre II, article L.213-14 alinéa I relatif au « programme pluriannuel d'intervention » des offices de l'eau : « l'office de l'eau arrête un programme pluriannuel d'intervention déterminant les domaines et les conditions de son intervention et prévoyant le montant des dépenses et des recettes nécessaires à sa mise en œuvre »,

- **VU** le Code de l'environnement, partie législative, titre 1er du livre II, article L.213-14-1 à L213-14-2 relatifs aux redevances pouvant être établies par les offices de l'eau des DOM
- **VU** l'arrêté préfectoral N°R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation au SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération CA 28-05-2021/043 relative au lancement d'une étude de prestation intellectuelle pour la réalisation du 4ème PPI de l'ODE,
- **VU** la délibération CA 30-09-2022/089 relative au projet du 4ème Programme Pluriannuel d'Intervention - PPI (2023-2027),
- **VU** la décision du CEB (Comité de l'Eau et de la Biodiversité) n°2022-11 du 18 novembre 2022 - Avis sur le projet de 4ème Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) de l'ODE 2023-2027,
- **VU** la décision du CEB n°2022-12 du 18 novembre 2022 - Avis conforme sur les taux des redevances de bassin pour la période 2023-2027 proposés par l'ODE dans le cadre du 4ème Programme Pluriannuel d'Intervention.

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ D'adopter les taux des redevances sur l'eau pour la période 2023-2027 tels que figurants ci-après :

Désignation	Taux pour la période 2023-2027
Redevance pour prélèvements sur la ressource en eau	
Prélèvements d'eau destinée à l'alimentation en eau potable	0,05 €/m3
prélèvements d'eau réalisés pour l'irrigation de terres agricoles	0,005 €/m3
prélèvements d'eau réalisés pour les autres activités économiques	0,025€/m3
Redevance pour pollution de l'eau par les activités domestique et assimilées	0,26 €/m3
Redevance modernisation des réseaux de collecte domestique	0,15 €/m3
Redevance modernisation des réseaux de collecte non domestique	0,075 €/m3

Redevance pour pollution de l'eau par les activités non domestique		Période 2023-2027	
Eléments constitutifs de la pollution	Taux (en euros par unité)	Seuils de déclenchement	
Matières en suspension (par kg)	0,3	5 200 kg	
Demande chimique en oxygène (par kg)	0,2	9 900 kg	
Demande biochimique en oxygène en cinq jours (par kg)	0,4	4 400 kg	
Azote réduit (par kg)	0,7	880 kg	
Azote oxydé, nitrites et nitrates (par kg)	0,3	880 kg	
Phosphore total, organique ou minéral (par kg)	2	220 kg	
Métox (par kg)	3,6	200 kg	
Métox rejetées dans les masses d'eau souterraines (par kg)	6	200 kg	
Toxicité aiguë (par kiloéquitor)	18	50 kiloéquitor	
Rejet en masse d'eau souterraine de toxicité aiguë (par kiloéquitor)	30	50 kiloéquitor	
Composés halogénés adsorbables sur charbon actif (par kg)	13	50 kg	
Composés halogénés adsorbables sur charbon actif rejetés en masse d'eau souterraine (par kg)	20	50 kg	
Substances dangereuses pour l'environnement rejetées dans les masses d'eau superficielles (par kg)	10	9	
Substances dangereuses pour l'environnement rejetées dans les masses d'eau souterraines	16,6	9	
Sels dissous (m3 [siemens/ centimètre])	0,15	2 000 m3*S/ cm	
Chaleur rejetée en mer, excepté en hiver (par mégathermie)	8,5	100 Mth	
Chaleur rejetée en rivière, excepté en hiver (par mégathermie)	85	10 Mth	

Redevance pour pollution diffuses

Taux fixes définis au niveau national par le législateur et codifiés à l'article L213-10-8 du code de l'environnement

Préfecture Maritime
Contrôle de légalité
RECULE

12 AVR. 2023

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 04 AVR. 2023



Le Président,

Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 13 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 15

Extrait n° CA 20-12-2022/118

Date de publication :

Objet : ADOPTION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT DES AIDES

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Alain DUTON, Olivier MARIE-REINE (mandataire : Lucien SALIBER), Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Jean-Baptiste ROTSEN (mandataire : Christian PALIN), Luc JOUYE DE GRAND MAISON, Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire : Christophe GROS), Éric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Joseph BLEZES

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : **ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS** : Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Jean-Maurice MONTEZUME, Yasmina ELISABETH

- **VU** le Code de l'environnement, partie législative, titre 1er du livre II, articles L. 213-13 l.c instaurant les offices de l'eau et leurs missions dont au l.c la possibilité de « la programmation et le financement d'actions et de travaux »,
- **VU** le Code de l'environnement, partie législative, titre 1er du livre II, article L.213-14 alinéa 1 relatif au « programme pluriannuel d'intervention » des offices de l'eau : « l'office de l'eau arrête un programme pluriannuel d'intervention déterminant les domaines et les conditions de son intervention et prévoyant le montant des dépenses et des recettes nécessaires à sa mise en œuvre »,
- **VU** l'arrêté préfectoral N°R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation au SDAGE 2022-2027,

- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 du 08 Octobre 2021 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 28-05-2021/043 relative au lancement d'une étude de prestation intellectuelle pour la réalisation du 4ème PPI de l'ODE,
- **VU** la délibération n° CA 30-09-2022/089 relative au projet du 4ème Programme Pluriannuel d'Intervention - PPI (2023-2027).

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ D'adopter les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique telles que figurant en annexe à la présente.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 04 AVR. 2023



Le Président,

Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 13 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 2

Nombre de membres présents pour ce point : 13

Extrait n° CA 20-12-2022/119

Date de publication :

Objet : VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Alain DUTON, Olivier MARIE-REINE (mandataire : Lucien SALIBER), Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Arnaud RENE-CORAIL, Luc JOUYE DE GRAND MAISON, Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire : Christophe GROS), Éric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Joseph BLEZES

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Baptiste ROTSEN, Christian PALIN, Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Jean-Maurice MONTEZUME, Yasmina ELISABETH

- **VU** le code Général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-5 et L.3312-6,
- **VU** le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire articles R.213-59 à R213-71, R213-77, D213-72 à D213-76,
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,
- **VU** les délibérations n° CA 31-01-2022/002 et CA 08-07-2022/063 adoptant respectivement le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

D'adopter de la Décision Modificative n°1 pour l'exercice 2022 arrêtée en dépenses et en recettes à 0,00 € en fonctionnement et à 0,00 € en investissement, ainsi qu'il suit :

Chapitres	Dépenses	Recettes
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
Charges à caractère général Charges de personnel		
TOTAL	0,00 €	0,00 €
<u>INVESTISSEMENT</u>		
21 – Immobilisations corporelles (autres agencements et aménagements)	-584,46 €	
231311 – Immobilisations en cours	584,46 €	
TOTAL	0,00 €	0,00 €

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 04 AVR. 2023



Le Président

LUCIEN SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 13 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 2

Nombre de membres présents pour ce point : 13

Extrait n° CA 20-12-2022/120

Date de publication :

Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION N° 029-10-2014 PORTANT ATTRIBUTION DE SUBVENTION A ODYSSEI POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE (UPEP) AU QUARTIER DIDIER

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Alain DUTON, Olivier MARIE-REINE (mandataire : Lucien SALIBER), Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Arnaud RENE-CORAIL, Luc JOUYE DE GRAND MAISON, Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire : Christophe GROS), Éric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Joseph BLEZES

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Baptiste ROTSEN, Christian PALIN, Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Jean-Maurice MONTEZUME, Yasmina ELISABETH

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 042-14 portant attribution d'une subvention initiale d'un montant de 800 000,00 €,

- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 18-12-2017/112 prorogeant la durée de la convention d'un an,
- **VU** la délibération n° CA 04-12-2020/116 prorogeant la durée de la convention d'un an,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de prorogation de l'organisme en date du 14 novembre 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire d'**un an**, à compter de la date de signature de **l'avenant n° 3 à la convention n° 029-10-2014**, et ce afin de lui permettre de finaliser son projet.
- D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.



Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, 04 AVR. 2023

Le Président,
Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 13 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 2

Nombre de membres présents pour ce point : 13

Extrait n° CA 20-12-2022/121

Date de publication :

Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION N° 041-02-2019 PORTANT ATTRIBUTION DE SUBVENTION A ODYSSEI POUR LES TRAVAUX D'AUTOMATISATION DU RESEAU SOUS VIDE DE LA VILLE DE FORT-DE-FRANCE- TRANCHE 3

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Alain DUTON, Olivier MARIE-REINE (mandataire : Lucien SALIBER), Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Arnaud RENE-CORAIL, Luc JOUYE DE GRAND MAISON, Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire : Christophe GROS), Éric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Joseph BLEZES

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Baptiste ROTSEN, Christian PALIN, Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Jean-Maurice MONTEZUME, Yasmina ELISABETH

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,

- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 01-10-2018/272, portant attribution d'une subvention initiale exceptionnelle de 1 000 000,00 €.
- **VU** la délibération n° CA 28-05-2021/070, prorogeant la durée de la convention n° 041-02-2019 d'un an.
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de prorogation de l'organisme en date du 14 novembre 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

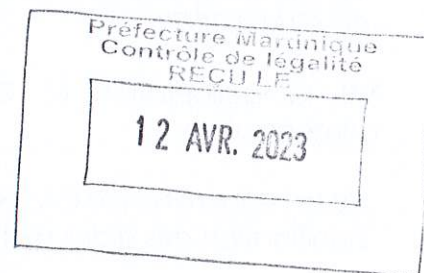
- D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire d'**un an**, à compter de la date de signature de **l'avenant n° 2 à la convention n° 041-02-2019**, et ce afin de lui permettre de finaliser son projet.
- D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, 04 AVR. 2023



Le Président,
Lucien SALIBER



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 13 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 2

Nombre de membres présents pour ce point : 13

Extrait n° CA 20-12-2022/122

Date de publication :

Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION N° 038-02-2019 PORTANT ATTRIBUTION DE SUBVENTION A ODYSSEI POUR LE RENOUELEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE QUARTIER RIVIERE L'OR ET L'ALIMENTATION A PARTIR DU RESERVOIR DE RODATE DE LA VILLE DE FORT-DE-FRANCE : TRANCHE 2

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Alain DUTON, Olivier MARIE-REINE (mandataire : Lucien SALIBER), Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Arnaud RENE-CORAIL, Luc JOUYE DE GRAND MAISON, Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire : Christophe GROS), Éric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Joseph BLEZES

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Baptiste ROTSEN, Christian PALIN, Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Jean-Maurice MONTEZUME, Yasmina ELISABETH

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,

- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 01-10-2018/269 portant attribution d'une subvention initiale de 271 793 ,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 28-05-2021/071 prorogeant la durée de la convention n° 038-02-2019, d'un an.
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de prorogation de l'organisme en date du 14 novembre 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

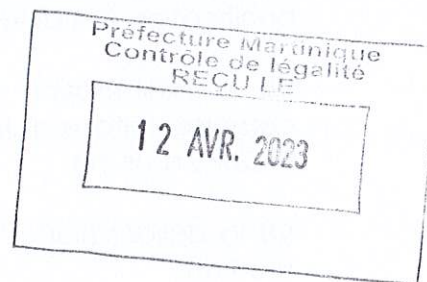
- D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire d'**un an**, à compter de la date de signature de **l'avenant n° 2 à la convention n° 038-02-2019**, et ce afin de lui permettre de finaliser son projet.
- D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, **04 AVR. 2023**



* Le Président,
Lucien SALIBER



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 13 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 2

Nombre de membres présents pour ce point : 13

Extrait n° CA 20-12-2022/123

Date de publication :

Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION N° 005-01-2015 PORTANT ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD DE LA MARTINIQUE POUR LA REHABILITATION DE LA STEP DU BOURG DES ANSES D'ARLET

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Alain DUTON, Olivier MARIE-REINE (mandataire : Lucien SALIBER), Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Arnaud RENE-CORAIL, Luc JOUYE DE GRAND MAISON, Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire : Christophe GROS), Éric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Joseph BLEZES

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Baptiste ROTSEN, Christian PALIN, Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Jean-Maurice MONTEZUME, Yasmina ELISABETH

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 088-14 portant attribution d'une subvention initiale d'un montant de 1 014 150,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 20-10-2017/093 portant attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 275 850,00 € et prorogeant la convention n° 005-01-2015 d'un an,
- **VU** la délibération n° CA 18-12-2017/109 prorogeant la convention n° 005-01-2015 d'un an,
- **VU** la délibération n° CA 02-06-2020/049 prorogeant la convention n° 005-01-2015 d'un an,
- **VU** la délibération n° CA 28-05-2021/061 prorogeant la convention n° 005-01-2015 d'un an,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de prorogation de l'organisme en date du 15 novembre 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

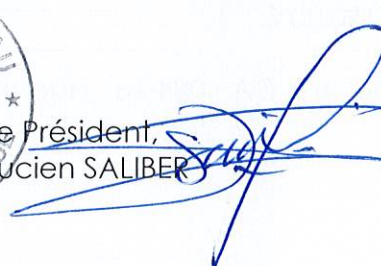
Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

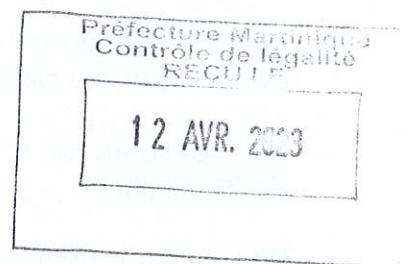
Décident à l'unanimité,

- D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire d'**un an**, à compter de la date de signature de **l'avenant n° 5 à la convention n° 005-01-2015**, et ce afin de lui permettre de finaliser son projet.
- D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **04 AVR. 2023**


 Le Président,
 Lucien SALIBER
 



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 13 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 2

Nombre de membres présents pour ce point : 13

Extrait n° CA 20-12-2022/124

Date de publication :

Objet : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA CONVENTION 038-05-2021 PORTANT ATTRIBUTION A AQUASEARCH POUR L'EVALUATION DE L'INVASION DU POISSON LION DANS LES EAUX DE LA MARTINIQUE APRES LA MISE EN PLACE DES MESURES DE LUTTE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Alain DUTON, Olivier MARIE-REINE (mandataire : Lucien SALIBER), Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Arnaud RENE-CORAIL, Luc JOUYE DE GRAND MAISON, Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire : Christophe GROS), Éric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Joseph BLEZES

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Baptiste ROTSEN, Christian PALIN, Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Jean-Maurice MONTEZUME, Yasmina ELISABETH

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,

- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 04-12-2020/100 portant attribution d'une subvention initiale de 36 800,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de modification reçue en date du 17 novembre 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- De modifier, en accord avec les parties, le plan de financement comme suit :

	Plan de financement initial		Nouveau plan de financement	
ODE	36 800,00 €	32,60 %	36 800,00 €	49,64 %
FQRNT*	54 500,00 €	48,32 %	-	-
Parc Marin Martinique	7 000,00 €	6,20 %	7 000,00 €	9,44 %
DEAL Martinique	2 000,00 €	1,77 %	2 000,00 €	2,70 %
Autofinancement	12 480,00 €	11,11 %	28 332,00 €	38,22 %
	112 780,00 €	100,00 %	74 132,00 €	100,00 %

* Fond Québécois de la Recherche sur la Nature et les Technologies

- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, 04 AVR. 2023



Le Président,
Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 13 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 2

Nombre de membres présents pour ce point : 13

Extrait n° CA 20-12-2022/125

Date de publication :

Objet : ANNULATION D'UNE ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX JARDINS DE LA FORET POUR LE « DEVELOPPEMENT DE L'AGROFORESTERIE EN TERRES AGRICOLES DEGRADEES ET PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE VEGETALE ET DE LA RESSOURCE EN EAU : AMENAGEMENT D'UNE RETENUE COLLINAIRE »

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Alain DUTON, Olivier MARIE-REINE (mandataire : Lucien SALIBER), Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Arnaud RENE-CORAIL, Luc JOUYE DE GRAND MAISON, Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire : Christophe GROS), Éric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Joseph BLEZES

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Baptiste ROTSEN, Christian PALIN, Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Jean-Maurice MONTEZUME, Yasmina ELISABETH

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,

- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 20-09-2019/093 attribuant une subvention initiale de 7 110,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité,
- **Considérant** l'instruction du contrôleur des aides,
- **Considérant** que le projet n'a pas pu être réalisé,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- **D'approuver l'annulation de la subvention d'un montant de 7 110,00 € attribuée aux Jardins de la Forêt.**
- **D'abroger la délibération n° CA 20-09-2019/093,**
- **De procéder à la résiliation de toutes les conventions subséquentes le cas échéant.**

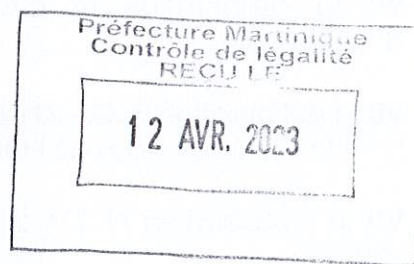
Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 04 AVR. 2023



Le Président

Lucien SALIBER



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 13 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 2

Nombre de membres présents pour ce point : 13

Extrait n° CA 20-12-2022/126

Date de publication :

Objet : ANNULATION D'UNE ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX JARDINS DE LA FORET POUR LE « DEVELOPPEMENT DE L'AGROFORESTERIE EN TERRES AGRICOLES DEGRADEES ET PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE VEGETALE ET DE LA RESSOURCE EN EAU : DEVELOPPEMENT DE L'AGROFORESTERIE ET PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE VEGETALE »

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Alain DUTON, Olivier MARIE-REINE (mandataire : Lucien SALIBER), Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Arnaud RENE-CORAIL, Luc JOUYE DE GRAND MAISON, Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire : Christophe GROS), Éric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Joseph BLEZES

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Baptiste ROTSEN, Christian PALIN, Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Jean-Maurice MONTEZUME, Yasmina ELISABETH

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,

- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 20-09-2019/097 attribuant une subvention initiale de 23 239,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité,
- **Considérant** l'instruction du contrôleur des aides,
- **Considérant** que le projet n'a pas pu être réalisé,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- **D'approuver l'annulation de la subvention d'un montant de 23 239,00 € attribuée aux Jardins de la Forêt.**
- **D'abroger la délibération n° CA 20-09-2019/097,**
- **De procéder à la résiliation de toutes les conventions subséquentes le cas échéant.**

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 04 AVR. 2023



Le Président

LUCIEN SALIBER

12 AVR. 2023

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 13 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 2

Nombre de membres présents pour ce point : 13

Extrait n° CA 20-12-2022/127

Date de publication :

Objet : ANNULATION D'UNE ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX JARDINS DE LA FORET POUR LE « DEVELOPPEMENT DE L'AGROFORESTERIE EN TERRES AGRICOLES DEGRADEES ET PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE VEGETALE ET DE LA RESSOURCE EN EAU : CONSTRUCTION D'UN CARBET A VISEE PEDAGOGIQUE »

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Alain DUTON, Olivier MARIE-REINE (mandataire : Lucien SALIBER), Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Arnaud RENE-CORAIL, Luc JOUYE DE GRAND MAISON, Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire : Christophe GROS), Éric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Joseph BLEZES

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Baptiste ROTSEN, Christian PALIN, Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Jean-Maurice MONTEZUME, Yasmina ELISABETH

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,

- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 20-09-2019/083 attribuant une subvention initiale de 10 400,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité,
- **Considérant** l'instruction du contrôleur des aides,
- **Considérant** que le projet n'a pas pu être réalisé,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- **D'approuver l'annulation de la subvention d'un montant de 10 400,00 € attribuée aux Jardins de la Forêt.**
- **D'abroger la délibération n° CA 20-09-2019/083,**
- **De procéder à la résiliation de toutes les conventions subséquentes le cas échéant.**

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 04 AVR. 2023



Le Président

Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 13 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 15

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 3

Nombre de membres présents pour ce point : 12

Extrait n° CA 20-12-2022/128

Date de publication :

Objet : EXTENSION DES ZONES PRIORITAIRES DU DISPOSITIF DE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT AUX PARTICULIERS - DFAP

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Alain DUTON, Olivier MARIE-REINE (mandataire : Lucien SALIBER), Lydia BEAULIEU, Arnaud RENE-CORAIL, Luc JOUYE DE GRAND MAISON, Sophie BOUYER (mandataire : Bertrand HATEAU), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire : Christophe GROS), Éric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Joseph BLEZES

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Daniel MARIE-SAINTÉ, Jean-Baptiste ROTSEN, Christian PALIN, Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Jean-Maurice MONTEZUME, Yasmina ELISABETH

- **VU** le Code de l'environnement, article R213-67 : dans le cadre général de son programme pluriannuel d'intervention (PPI), l'Office De l'Eau Martinique peut, pour l'exercice de ses missions, attribuer des subventions aux personnes publiques ou privées qui réalisent des études, recherches, travaux ou ouvrages concourant à l'accomplissement de ses missions.

- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021, dont les dispositions :
 - o Disposition II-A-18 : Mettre en conformité les dispositifs d'assainissement non collectif (réhabilitation ANC sur les zones à enjeux prioritaires) ;
 - o Disposition II-A-19 : Créer un guichet unique de l'assainissement non collectif.
- **VU** l'arrêté préfectoral N°R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation au SDAGE 2022-2027, dont la disposition II-A-17 : Mettre en conformité les dispositifs d'assainissement non collectif,
- **VU** la délibération n° 02-06-2020/022 du CA de l'ODE adoptant le Dispositif de Financement de l'Assainissement pour les Particuliers (DFAP),
- **VU** la délibération n°18-12-2020 du CA de l'ODE adoptant la cartographie du zonage prioritaire DFAP.

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ D'étendre les zones prioritaires du Dispositif de Financement de l'Assainissement aux Particuliers (DFAP) pour les quartiers suivants :
 - o Les Raisiniers et Cosmy à Trinité, Vetiver et Fond Bourlet à Case Pilote et Carbet Sud sur le territoire de CAP Nord
 - o Quartier Canal sur le territoire de la CAESM

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 04 AVR. 2023



Le Président,

Lucien SALIBER